



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 7802

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'autisme « grande cause nationale pour 2012 », et plus particulièrement sur une nouvelle méthode éducative et comportementale : ABA (*applied behavioral analysis*). L'ABA est une intervention globale, menée partout, à tout moment possible. Au départ lorsque l'on sollicite l'enfant on le récompense avec un bonbon ou bien une chips, et on lui apprend à répéter ces gestes et intégrer leurs utilités. Au fur et à mesure on remplace le renforçateur (bonbon ou chips) par un court instant avec un jeu qu'il aime ou un livre, un dessin animé... Selon des recherches, menées aux États-unis et en Norvège notamment, le programme ABA est l'un des plus efficaces auprès des jeunes enfants autistes. Il les aide à apprendre un rythme. Cette méthode est reconnue par de nombreux pays, mais pas en France, ce que déplorent de nombreux parents et associations. Avec l'attribution de ce label « grande cause nationale » le Gouvernement s'est engagé à poursuivre et à amplifier les efforts dans la prise en charge de l'autisme. C'est pourquoi elle lui demande de lui faire connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement concernant cette méthode éducative alternative qui manifestement apporte beaucoup d'améliorations dans le comportement de l'enfant.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé le 12 juillet 2012 la préparation d'un troisième plan sur l'autisme. Son élaboration est conduite au niveau interministériel sous l'égide de la Secrétaire générale du comité interministériel du handicap, en associant régulièrement l'ensemble des parties prenantes représentées au comité national de l'autisme (CNA). Ce troisième plan, dont l'annonce est imminente, sera axé sur le dépistage précoce, la recherche sur l'autisme, le développement d'une offre d'accompagnement visant l'insertion scolaire et professionnelle, le soutien des aidants familiaux et la formation des professionnels accompagnant les personnes atteintes d'autisme pour développer des prises en charge conformes aux recommandations de bonne pratique. Il comportera des objectifs qui déclineront ces différents axes tout au long de sa période d'application et fera l'objet d'un suivi régulier devant le comité national de l'autisme.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7802

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5807

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4117